



PROJET

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du CSMF du 16 décembre 2021

relative à l'exercice courant du 1^{er} janvier au 31 août 2021

(Exercice transitoire)

En application de la première résolution votée par l'assemblée générale du 21 juin 2021 pour simplifier et améliorer la lisibilité de la gestion comptable du Club, le calendrier de notre exercice comptable a été modifié pour adopter un rythme saisonnier du 1^{er} septembre au 31 août N+1. Cette décision a conduit à mettre en place l'exercice transitoire du 1^{er} janvier au 31 août 2021 dont les résultats sont examinés par la présente assemblée générale.

Eu égard au protocole sanitaire en vigueur l'assemblée générale se tient en présentiel au Centre d'activités Sportives et culturelles (CASC) du Ministère des Finances et en visio-conférence. Les votes sont réalisés par vote électronique, dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

L'assemblée est présidée par Francis Amand président du CSMF et le bureau de vote composé des membres du Bureau du CSMF.

Le Président ouvre la séance. Il salue les adhérents qui font l'effort de participer à cette assemblée générale malgré les contraintes liées à l'épidémie qui, cette année encore, a fortement perturbé la vie de notre association mais aussi stimulé les responsables du club pour offrir aux adhérents de nouvelles activités compatibles avec les consignes sanitaires.

Il aborde le premier point de l'ordre jour : l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2021. En l'absence d'observation ou de question, le Président propose à l'assemblée générale d'approuver ce compte-rendu. Il rappelle à ce propos que le vote est organisé par correspondance (internet), que les adhérents recevront le bulletin de vote sur leur messagerie et que le scrutin sera clos de 23 décembre à minuit.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire Général, Jean-Philippe Grandjean, pour le rapport moral.

Le Secrétaire Général remercie tous les adhérents, bénévoles, permanents, entraîneurs, responsables de section, membres du comité directeur qui ont activement œuvré pour un retour du club sportif à la vie « normale » et qui sont restés mobilisés pendant les confinements.

Il adresse aussi tous les remerciements du Club à Mme Barbat-Layani et ses équipes du Secrétariat Général avec une mention particulière pour la sous-direction de l'action sociale dont le soutien constant et attentif a été décisif pour la survie du Club, à l'équipe du CASC, Marc Tamié et Vincent Rossignol, toujours présents à nos côtés.

La reprise progressive des activités à partir du mois de mai jusqu'à la réouverture du CASC début juin s'est faite sous un contrôle sanitaire vigilant avec notamment la mise en place des jauges et du pass sanitaire pour l'accès aux salles.

Le Secrétaire général remercie l'ensemble des adhérents de s'être plié de bonne grâce – et de continuer de le faire – à ces contraintes.

Face à la fermeture des activités, aux contraintes sanitaires et au développement continu du télétravail, le club n'a pas ménagé ses efforts pour maintenir le contact avec les adhérents par la diffusion des cours par vidéo et pour profiter de toutes les éclaircies dans les contraintes comme l'organisation de cours en extérieur quand la salle du CASC était encore inaccessible.

Retrouver notre dynamique, nous adapter à l'évolution de la vie professionnelle pour poursuivre la réalisation de notre l'objectif fondamental d'amélioration de la santé et du bien-être au travail sont les deux défis auxquels l'équipe de Direction s'est attaquée avec détermination et avec votre soutien.

Dans cette perspective, le Secrétaire Général évoque la montée en puissance de la section escalade avec la mise en place dès la mi-juin d'une activité « découverte du mur » et des projets de sorties collectives sur le terrain ; la poursuite du projet initié en collaboration avec le Secrétariat général et la DGE de salle de sport dans le bâtiment Sieyès ; les réflexions engagées sur le « sport-santé.

Enfin, sur le plan de la gestion du club, l'équipe de direction a dématérialisé et simplifié la procédure d'adhésion à la multi-activité.

Le président remercie le Secrétaire général et revient sur le haut niveau de respect des règles sanitaires par tous les adhérents durant la période qui a permis d'éviter la création de foyers d'infection.

A défaut de question sur ce rapport, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce rapport et donne la parole au Trésorier, Thierry Pinaud, pour le rapport financier.

Le Trésorier rappelle les motifs qui ont conduit à cet exercice comptable de 8 mois qui va permettre à l'association d'être en phase avec les fédérations sportives nationales, avec l'ATSCAF Fédérale dont le CSMF est adhérent et avec les calendriers d'affectation ou de mutation des agents du Ministère.

Le résultat de cet exercice de 8 mois est de 92,8 K€ (154 K€ en 2020). Il est exceptionnel et résulte pour l'essentiel de l'exonération de certaines charges sociales (69 K€) décidée par le gouvernement dans le cadre des mesures générale de soutien liées à la pandémie.

Les produits de cet exercice intermédiaire (488 K€) proviennent pour 80% des subventions (salariale et de fonctionnement) allouées par le Ministère et de la bascule des produits constatés d'avance (sections de compétition), très peu de cotisations multi-activités ayant été encaissées (arrêt des activités et extension de la période de cotisation de 2020).

Les charges s'élèvent à 398,5 K€ dont 80% de charges salariales (maintien des salaires des moniteurs, entraîneurs pendant les périodes d'arrêt des activités). Les charges de fonctionnement sont en forte réduction du fait de l'absence d'activité des sections.

Le maintien du niveau de la subvention de fonctionnement perçue au titre de cet exercice face aux faibles dépenses de fonctionnement engagées fait apparaître une situation financière du CSMF de nouveau exceptionnellement favorable au 31/08/2021, ce qui, avec les allègements de charges sociales évoquées plus haut, impacte à nouveau positivement le résultat de l'exercice (92,8 K€).

Après avoir remercié la Secrétaire générale des Ministères financiers et ses équipes pour leur soutien sans faille qui permet au Club de traverser cette crise

inédite dans toute son histoire, le Trésorier propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau.

Il lit ensuite le rapport du Commissaire aux comptes dans lequel ce dernier certifie la régularité de nos comptes et propose à l'assemblée d'affecter le résultat positif au report à nouveau.

S'agissant des cotisations pour l'exercice 2022/2023 qui débutera le 1er septembre 2021 et eu égard à la situation financière actuelle du Club et aux incertitudes sur l'évolution de la pandémie et des mesures de protection sanitaire susceptibles d'impacter encore nos activités, le Président propose à l'assemblée générale de maintenir inchangé le tarif actuel des cotisations annuelles pour l'exercice 2022/2023 qui débutera le 1er septembre 2022.

En l'absence d'observation ou de question sur ces sujets, le Président propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport financier, l'affectation des résultats au compte report à nouveau et le maintien du tarif des cotisations pour le prochain exercice.

Le président donne ensuite la parole au Directeur général, Pascal Liegey et aux responsables des sections pour la présentation du rapport d'activités.

Comme pour l'exercice précédent, les activités du CSMF pendant la période considérée auront encore été fortement impactées par la pandémie. La reprise des activités de compétition et d'entretien de la forme a été progressive et très encadrée par des protocoles sanitaires exigeants. Les championnats des fédérations sportives interrompus dès le mois d'octobre 2020 n'ont pu aller à leur terme au 1er semestre de 2021 : nos compétiteurs ont dû se contenter d'entraînements comme le Basket, le Hand et le Rugby sur des terrains en extérieur et de quelques matchs de fin de saison. La section ski n'a pu organiser son challenge traditionnel à Tignes. Les grandes manifestations du Club comme le cross de Bercy ou le Tour de Bercy n'ont également pas pu être organisées.

Le CASC et les autres salles du CSMF ont réouvert en juin mais sans vestiaires ni douches. Les jauges mises en place dans toutes les salles de sport ont réduit la fréquentation voire empêché comme pour le judo ou le tennis de table. Ce n'est qu'en août que les douches ont progressivement été réouvertes.

Face à cette situation, l'équipe dirigeante s'est mobilisée pour donner au club un nouvel élan avec notamment la montée en puissance de la section escalade, la participation à un projet de salle de sports dans le bâtiment Sieyès, l'ouverture d'un entraînement à l'athlétisme sur Bercy.

Pour la multi-activité, dès que la météo a été plus clémente, des cours en extérieur ont été organisés autour de Bercy.

Finalement, sur la période considérée, le nombre d'adhérents actifs est difficilement comparable avec les exercices précédents mais il est en forte réduction.

La discussion sur ce rapport s'engage et porte notamment sur la nécessaire adaptation du CSMF, sur le plus long terme, aux évolutions des modes de travail qui se sont développés pendant la crise, comme le télétravail.

Le projet de grille des tarifs d'adhésion pour la saison 2022/2023 est à nouveau évoqué sur le point du rééquilibrage du montant des cotisations entre les sites

d'Ivry et de Paganini pour prendre en compte l'augmentation du nombre d'activités proposées sur Paganini. Ce projet ne suscite pas d'observation en séance.

Une question diverse relative au fonctionnement de la section basket ouvre la discussion sur l'importance de la participation des bénévoles à l'organisation et à l'encadrement des activités du club.

L'assemblée accueille ensuite la candidature de Jean-Christophe DUPRAT, nouveau responsable de la section Athlétisme pour un poste au Comité de Direction.

En Conclusion, le Président renouvelle les remerciements de l'association à la Secrétaire Générale des Ministères financiers et à ses équipes pour le soutien constant et attentif qu'elles ont apporté au Club pour lui permettre de surmonter cette crise, et à l'ensemble des adhérents pour leur fidélité malgré les contraintes des mesures de précaution sanitaires.

Il invite enfin les adhérents présents à participer au vote électronique, sur une application sécurisée, des cinq résolutions qui seront adressées avec leur motivation à tous les adhérents à jour de leur cotisation :

Résolution n°0 : Approbation du compte-rendu de l'AG de juin 2021 ;

Résolution n°1 : Approbation des rapports moral et d'activités ;

Résolution n°2 : Approbation des comptes de l'exercice transitoire du 1-1 au 31-08-2021 ;

Résolution n°3 : Affectation du résultat de l'exercice transitoire du 1-1 au 31-08-2021 ;

Résolution n°4 : Fixation des cotisations pour la saison 2022/2023.

De même il invite les adhérents à participer dans les mêmes conditions à l'élection de Jean-Christophe Duprat au comité de Direction du Club.

A l'issue du vote électronique, les résolutions (rapport moral et d'activités, rapport financier, affectation du résultat et tarifs des cotisations de la saison 2022/2023) sont approuvées à une quasi-unanimité et Jean Christophe Duprat est élu membre du comité Directeur.